

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : MDE 31/001/2009 – ÉFAI

30 janvier 2009

AU 25/09 Exécution imminente

YÉMEN Bashir Sultan Mohamed al Jafari (h), 23 ans

Bashir Sultan Mohamed al Jafari, soldat de l'armée du Yémen, risque d'être exécuté très prochainement. Selon les informations recueillies par Amnesty International, son exécution pourrait avoir lieu dès le 4 février. Il a épuisé toutes ses voies de recours et la peine capitale prononcée contre lui a été ratifiée par le président en octobre 2008.

Bashir Sultan Mohamed al Jafari a été condamné à mort pour meurtre et est détenu à la prison militaire de la capitale, Sanaa. En août 2006, un tribunal militaire de première instance l'a condamné à payer la *diya* (compensation financière) pour l'homicide involontaire d'un autre soldat. Cependant, en novembre 2007, une cour d'appel militaire a alourdi sa peine, le condamnant à mort. La division militaire de la Cour suprême a confirmé ce jugement en mars 2008. Son exécution devait avoir lieu le 28 janvier, mais elle a été repoussée d'une semaine.

Au moins 13 personnes ont été exécutées au Yémen en 2008, et plusieurs centaines de prisonniers sont actuellement sous le coup d'une condamnation à mort.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Amnesty International est préoccupée depuis longtemps par le recours à la peine capitale au Yémen, notamment parce que ce châtime est souvent prononcé au terme de procédures loin d'être conformes aux normes internationales d'équité.

L'organisation reconnaît que les États ont le droit et le devoir de traduire en justice les personnes soupçonnées d'infractions pénales reconnues par la loi, mais elle est opposée de manière catégorique et en toutes circonstances à la peine capitale, qui constitue le châtime le plus cruel, inhumain et dégradant qui soit, ainsi qu'une violation du droit à la vie.

ACTION RECOMMANDÉE : Dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :

- exhortez les autorités à ne pas exécuter Bashir Sultan Mohamed al Jafari ;
- priez instamment le président de commuer la peine de mort prononcée contre cet homme, et contre toutes les personnes menacées d'une exécution imminente ;
- dites reconnaître que les autorités ont le droit de traduire en justice les personnes soupçonnées d'infractions pénales, mais soulignez votre opposition catégorique à la peine capitale ;
- rappelez aux autorités qu'elles sont tenues de respecter les normes internationales d'équité relatives aux affaires dans lesquelles l'accusé encourt la peine de mort, notamment le droit de tout condamné de solliciter une grâce ou une commutation de peine ;
- engagez le président à commuer toutes les peines capitales non encore appliquées et à instaurer un moratoire sur les exécutions, en vue d'abolir définitivement ce châtime.

APPELS À :

Président de la République :

His Excellency General 'Ali 'Abdullah Saleh

Office of the President of the Republic of Yemen
Sana'a
République du Yémen
Fax : + 967 127 4147
Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Président,*

Procureur général :
His Excellency 'Abdullah al-'Ulufi
Office of the Attorney General
Sana'a
République du Yémen
Fax : + 967 137 4412
Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Procureur général,*

Ministre des Droits humains :
Her Excellency Houda 'Ali 'Abdullatif al-Baan
Ministry for Human Rights
Sana'a
République du Yémen
Fax : + 967 1 444 8333
Formule d'appel : *Your Excellency, / Madame la Ministre,*

Ministre de la Justice :
His Excellency Dr Ghazi Shaif Al-Aghbari
Ministry of Justice
Sana'a
République du Yémen
Fax : + 967 1 222 015
Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Ministre,*

COPIES aux représentants diplomatiques du Yémen dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.